

RENOUVELLEMENT TERRASSE

Demande d'autorisation d'occupation

I. Renseignements concernant le commerce :

(ECRIRE EN MAJUSCULE)

Nom/Enseigne

Adresse

Code Postal/Ville : 07200 - AUBENAS.....

N° de téléphone

E-mail

II. Personne en charge d'acquitter la redevance :

NOM

PRENOM

ADRESSE PERSONNELLE

CODE POSTAL/VILLE

TELEPHONE

E-MAIL

QUALITE

- Propriétaire des murs
- Propriétaire du Fond de Commerce
- Gérant
- Exploitant
- Représentant légal

sollicite l'autorisation d'installer sur le domaine public

- une terrasse saisonnière (1^{er} avril au 30 octobre)
terrasse ouverte : 13,50 € le m² - terrasse fermée : 15 € le m²

- une terrasse annuelle
terrasse ouverte : 20 € le m² - terrasse fermée : 21,50 € le m²

de : m² sur voie piétonne sur trottoir

Le règlement des terrasses est consultable sur le site internet de la ville

<https://ville-aubenas.fr>

Pièces et renseignements à fournir :

- Copie de l'assurance de l'établissement et de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitation.

Avertissement :

- Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite ;
- Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles précaires et révocables, elles cessent de plein droit en cas de vente du fonds de commerce ;
- Elles ne sont ni transmissibles, ni cessibles et ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé Elles font obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent ;
- La superficie de la terrasse pourra être proportionnelle à celle de l'établissement ;
- Il est strictement interdit de modifier le sol du domaine public ou d'y fixer quoique ce soit à l'occasion de l'installation d'une terrasse ouverte.
- Votre terrasse devra être nettoyée quotidiennement par vos soins ;
- Les mobiliers sponsorisés sont strictement interdits
- Votre responsabilité est engagée si vous êtes à l'origine de dégradations ou de salissures sur la voie publique.

Engagement :

Monsieur, Madames'engage à avertir la Mairie de toute modification. L'émission du titre de recette reprendra donc les termes de l'autorisation et les éventuels changements validés par les services municipaux (anticipation, prolongation, métrage, nature).

Le non-respect de cet engagement induira la verbalisation du pétitionnaire au titre de l'absence d'autorisation d'occupation du domaine public.

Le pétitionnaire s'engage également à se conformer aux réglementations en vigueur qui s'appliquent à l'exercice de son activité, et notamment :

- les règles d'accessibilité, de sécurité et d'hygiène,
- les demandes préalables d'autorisation pour tous travaux de façade ou l'installation d'une enseigne,

Fait à, le.....

Le représentant légal du l'établissement

NOM et Prénom

Signature

Le règlement des terrasses est consultable sur le site internet de la ville

<https://ville-aubenas.fr>



En cas de modification par rapport à l'année précédente

Mobilier de terrasse à installer sur la terrasse :

Nombre de **TABLES**
Nombre de **CHAISES**
Matériaux employés.....

Nombre de **PARASOLS**.....
(aucune inscription publicitaire n'est autorisée)
couleur.....

Nombre de **JARDINIERES**
Matériaux employés
Type de végétaux.....

PORTE-MENU ou **CHEVALET** oui / non
Matériaux employés
Nombre et dimension.....

ECRANS oui / non
Dimensions.....
Matériaux employés

ESTRADE et **PLATELAGE** oui / non
(Interdit pour les terrasses annuelles)
Matériaux employés
Hauteur
Garde- corps (hauteur).....

Activités accessoires sollicitées :

Précisez ci-dessous les autres matériels que vous souhaitez installer :

Le règlement des terrasses est consultable sur le site internet de la ville
<https://ville-aubenas.fr>



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

AVIS DE LA COMMISSION DES TERRASSES

DECISION

Le règlement des terrasses est consultable sur le site internet de la ville
<https://ville-aubenas.fr>